

L'objectif est de participer à la construction d'une filière locale diversifiée permettant, en toute transparence, de connaître et maîtriser les coûts et leurs impacts sur la population.

### **Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)**

- Mettre en place un contrat d'objectifs entre le Conseil général et l'ADEME
- Optimiser les actions des différents acteurs compétents en matière de prévention pour assurer la lisibilité et l'efficacité des actions
- Accompagner les EPCI de collecte dans la mise en place de la redevance incitative
- Conduire des actions expérimentales en matière de prévention, en interne au Conseil général et en partenariat avec les communes et leurs groupements
- Expérimenter les partenariats du Conseil général avec les ressourceries / recycleries pour les fournitures de l'administration départementale
- Etablir les critères d'éligibilité des aides départementales pour les projets soutenus au titre des aides aux communes, des aides économiques et des aides au logement
- Intégrer l'accompagnement des entreprises oeuvrant dans le recyclage des déchets aux dispositifs de développement économique

### **Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'en 2014)**

- Après évaluation des premières démarches, adopter des modes de gestion des services des déchets incitant à la réduction de la production à la source
- Sur la base des expérimentations, systématiser si possible la contractualisation avec les ressourceries / recycleries (en amont et en sortie) pour toutes les fournitures réutilisables du Conseil général

### **Objectif à atteindre à long terme (jusqu'en 2017)**

- Réduire de 10 % la production de déchets ménagers

### **Repères pour une évaluation**

- Exemple d'indicateurs de suivi
  - Cf. indicateurs de performances de l'observatoire des déchets (respect des objectifs du PEDMA – réduction de 10 % de la production de déchets ménagers à l'horizon 2014)
- Exemples d'indicateurs de résultat
  - Observatoire des déchets et des services
  - Contrats d'objectifs ADEME

## **A49 - Développer la valorisation matière**

La valorisation matière des déchets ménagers et assimilés permet de réutiliser des déchets et d'en faire une matière première pour des usages spécifiques.

### **A49.O1 - Contribuer au maintien de la filière de valorisation agricole des boues de stations d'épuration tout en étudiant les modalités de diversification des traitements**

Il s'agit d'assurer le suivi des épandages (via le Service d'Assistance Technique), d'évaluer la contribution agronomique des boues pour les surfaces agricoles (avec une approche

globale sur les intrants non chimiques, intégrant aussi les effluents d'élevage) et de soutenir des expérimentations alternatives à l'épandage dans un objectif de diversification des techniques de traitement comme par exemple, le co-compostage au niveau des exploitations.

Des expérimentations pourront donc être accompagnées avec la préoccupation de pérennité des filières de valorisation et de viabilité économique des exploitations agricoles.

#### A49.O2 - Soutenir le développement du compostage et les solutions de traitement local des déchets verts

Pour cette orientation, il s'agira :

- d'encourager les EPCI de collecte et/ou de traitement à développer encore plus le compostage domestique sous toutes ses formes, notamment par des actions de communication et d'accompagnement des bonnes pratiques,
- d'accompagner les communes et leurs groupements pour trouver des solutions locales de gestion adaptée des déchets verts (plateforme compostage, broyage, plateformes relais, co-compostage, compostage en habitat vertical...), afin de prendre en compte les spécificités territoriales,
- de travailler avec la profession agricole sur les solutions de co-compostage compatibles avec les modes de gestion des exploitations et avec les contraintes d'environnement locales,
- de rendre la collectivité départementale exemplaire en terme de gestion des déchets organiques des restaurations collectives (cantines des collèges et cuisines du Centre Départemental de l'Enfance) et encourager les structures partenaires (EPHAD notamment) à mettre en place des démarches semblables.

#### A49.O3 - Soutenir le développement des filières de valorisation de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des déchets organiques

Outre les déchets dont les filières ne sont pas encore suffisamment développées, il s'agira d'aider la mise en place de solutions techniques de collecte et/ou de tri qui garantissent la valorisation matière.

A ce titre, le Conseil général incitera les bailleurs sociaux bénéficiaires des garanties d'emprunt à intégrer dans la gestion de leur patrimoine la problématique des déchets organiques. Ainsi, des expérimentations de collecte de la FFOM et/ou de compostage en pied d'immeuble en habitat vertical pourront être conduites.

Sur la base des évaluations qui en seront faites, des conseils pourront être apportés aux collectivités en charge de ces problématiques.

Par ailleurs, le Conseil général assistera les collectivités pour la mise en place de solutions de traitement de la FFOM adaptées, économiquement viables et ayant fait leurs preuves (avec une garantie de débouché pour les produits notamment).

Enfin, une coopération technique sera recherchée pour développer la méthanisation de déchets organiques dans les exploitations agricoles.

### **Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)**

- Conforter le partenariat avec la profession agricole pour fiabiliser la filière de valorisation des boues de station d'épuration dans l'intérêt de tous et développer de nouvelles formes de partenariat autour de la valorisation des déchets verts et organiques
- Etablir des partenariats pour mettre en place des expérimentations de valorisation et des solutions adaptées localement
- A partir d'un état des lieux des performances des cantines des collèges et des autres structures partenaires (maisons de retraite par exemple) en terme de production des déchets organiques, mettre en place des actions de réduction et de valorisation de ces déchets, en lien avec les méthodes d'achat de denrées alimentaires, dans un objectif global de circuits courts (achat et élimination)
- Initier des opérations de collecte de la FFOM en habitat vertical et/ou de compostage collectif en pied d'immeuble en partenariat avec les bailleurs bénéficiaires des garanties d'emprunt

### **Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)**

- Fiabiliser les filières de valorisation matière des déchets verts et des boues de stations d'épuration
- Aider les territoires à se doter d'équipements nécessaires à la bonne gestion des déchets verts
- Evaluer les techniques de collecte de la FFOM
- Contribuer au renforcement du compostage domestique sous toutes ses formes
- Réduire la production de déchets de cantines et améliorer la valorisation matière de ces déchets

### **Objectif à atteindre à long terme (jusqu'à 2017)**

- Disposer des filières adaptées et économiquement viables pour assurer la valorisation matière des grands gisements de déchets d'origine organique

### **Repères pour une évaluation**

- Exemple d'indicateurs de suivi
  - Indicateurs de performances de l'observatoire des déchets (respect des objectifs du PEDMA)
- Exemples d'indicateurs de résultat
  - PEDMA révisé
  - Observatoire des déchets et des services
  - Expérimentations « boues de STEP », « déchets verts »

## **A50 – Optimiser les équipements existants, réduire les quantités de déchets ultimes et résiduels, et sécuriser leur traitement**

Dans le cadre d'une baisse continue des quantités de déchets résiduels et ultimes, l'enjeu est d'optimiser les capacités des installations en encourageant la coopération et la mutualisation intersyndicale et interdépartementale dans le but de sécuriser les équipements et d'atteindre les objectifs du Grenelle.